

CMPS

Association Sportive

Centre Hospitalier Sainte Marie

Compte- rendu de l'Assemblée Générale du

18 /10/2019

L' AG du CMPS s'est tenu à 18 H dans les locaux du Crédit Agricole de Corsac en présence d'une majorité des représentants de sections et d'une élue représentant le CSE :

1-Point comptable sur l'année 2019

Le nombre de cartes délivrées est stable : -5 (541 cartes pour 546 en 2018)

Le bilan financier présenté par le trésorier est légèrement négatif cette année .Il est adopté à l'unanimité. Des tableaux détaillés sont remis aux responsables.

2- La vie des sections

Plusieurs changements dans les sections :

- ✓ Création d'une nouvelle section : **Surf**
- ✓ Reprise de la section Vélo et de la section VTT qui fusionnent

Le nombre de sections CMPS **passé de 17 à 19**

Un tour de table rapide de l'activité des sections est réalisé.

- ✓ En Septembre ,sortie effectuée ensemble sur un même lieu par les sections Moto, pêche et tir à l'arc en Lozère qui fût un succès qui en appelle d'autres

3-Rappels pour l'adhésion et les responsables

Le futur adhérent contacte le responsable de section pour le fonctionnement de celle-ci (voir tableau annexe)

Il remplit **l'imprimé d'adhésion CMPS** en précisant **son nom, prénom, service, ect...**

situation (actif, retraité, concubin) , règle le montant de l'adhésion et fournit un justificatif d'inscription à un club ou association (pour certaines sections.)

Le tout est déposé **au panneau du poste sécu ou dans la boîte CMPS.**

Une personne peut prendre **deux adhésions maximum** sur le total des sections.

La section Fitness englobe le pilates, la zumba, la musculation et le fitness : donc une seule carte par personne, ces activités ne concernent pas la gym pour tous.

Rappel pour les responsables :

- après la date de clôture des inscriptions annuelles, fournir au trésorier **une liste d'adhérents par section** en distinguant actifs, concubins ou retraités.
- à l'AG, **remise obligatoire des attestations et justificatifs pour tous** .Certaines sections doivent en plus transmettre **un bilan financier** de leurs activités.
- le reversement forfaitaire dans certaines sections doit intervenir **avant le début de la saison estivale**.
- il est conseillé **à la section ski alpin de prendre une assurance obligatoire avec les forfaits pour ses adhérents**

4- La saison 2020

Il est octroyé à l'unanimité pour 2020 une subvention exceptionnelle de 300 Euros **pour les deux nouvelles sections Surf et Vélo-VTT** pour démarrer et **à la section Volley** pour achat de matériel.

Un projet de sortie annuelle CMPS est proposée au printemps: initiation GOLF en après-midi et repas sur place. Une idée de sortie au Lac de Naussac à plusieurs sections est évoquée.

Au cours de la soirée, le représentant du Crédit Agricole a offert au responsable du Volley-ball un bon pour la confection d'un jeu de maillots.

La saison 2020 sera la dernière pour le trésorier et le président qui appelle à la relève pour l'avenir du CMPS

Pour son fonctionnement, le CMPS avait demandé au CSE :
une subvention 2020 égale à 2019, soit 22800 Euros, subvention votée et accordée en CSE

Le prix de la carte 2019-2020 passe à 6 Euros

Dates limites d'inscription :

30 Novembre 2019 pour le ski alpin
31 Janvier 2020 pour les autres sections

Aucune carte ne sera délivrée après ces dates